



Fédération française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

COMMISSION DES STANDARDS

Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

Compte-rendu de la réunion téléphonique de la commission des standards du 25 août 2020

Présents : Samuel BOUCHER (collège juge), Henri BUISSON (collège juge), Thierry MOUREY (collège juge), Eddy MAYEUR (collège juge).

Absents excusés : André ESPEROU (collège juge), Patrice MORGALLET (collège éleveur), Ezéchiel SOIA (collège éleveur)

Le président de la commission ouvre la séance à 19h30, remercie les participants de leur présence et annonce l'ordre du jour. Les membres présents soulignent la bonne préparation de cette réunion et apprécient l'envoi anticipé des supports de travail ; ce qui devrait nous permettre d'avancer rapidement. Ne pouvant être présents, André et Patrice nous ont transmis leurs interrogations ; elles seront traitées dans le respect de l'ordre du jour.

1- Skinny : passage en 3^{ème} année d'homologation

Par consultation mail datant du printemps et suite à la présentation de 2^{nde} année qui s'était déroulée à EBREUIL en octobre 2020, les membres de la commission avaient validés le passage en 3^{ème} année d'homologation du Skinny pour la saison 2020/2021. Un projet de standard avait été travaillé et soumis au *Cavia Club Nus de France* ; il reprenait les dernières observations et les échanges réalisés avec le groupe d'éleveurs.

L'exposition d'EBREUIL 2020 (dans le cadre de la 2^{nde} Nationale F.A.E.C) avait été retenue pour accueillir la dernière présentation de Skinny (fin de 3^{ème} année).

Les organisateurs nous ayant fait part de l'annulation du concours en raison du contexte sanitaire humain (COVID 19) ; la présentation ne pourra avoir lieu. Le conseil d'administration de la F.A.E.C. ne s'étant pas encore prononcé sur l'annulation ou le report de la Nationale 2020 ; la commission propose de s'adapter à titre tout à fait exceptionnel à l'évolution que prendra cette saison d'élevage.

Dans le pire des cas, et si aucune observation de Skinny n'est possible d'ici le printemps 2021, la commission homologuera la race et adoptera le projet de standard pour une mise en application sur la saison 2021-2022 ; respectant ainsi le planning initialement prévu par le processus d'homologation.

En revanche et en contrepartie, le club se devra d'organiser son premier Championnat de France sur la prochaine Nationale F.A.E.C. Ce premier Championnat permettra d'ajuster autant que de besoin le standard de la race.

➔ Le skinny passe en 3^{ème} année d'homologation. La commission se prononcera sur la reconnaissance de la race au plus tard au printemps 2021.

Lors des échanges avec les membres de la commission et les éleveurs, un questionnement demeurait sur la présence ou non d'une bande ventrale chez les variétés Agoutis. Eddy rappelle que les variétés agoutis comprennent également les solides chez lesquels la bande ventrale n'est pas visible. Il est donc normal de rencontrer des animaux présentant une bande ventrale (peau de couleur plus claire) et d'autres non. Reste à définir l'intensité de cette bande ventrale dans la description standardique, sujet qui sera traité dans un second temps.

2- Poils longs : fin de la période d'expérimentation de la classe dite « à poils coupés »

Lors de sa réunion du 15/12/2018, la commission avait décidé d'ouvrir les concours à une sous-classe, pour une durée expérimentale d'une durée de 2 ans, dans les variétés à poils longs suivantes : Shely, Shely couronné, Péruvien, Satin péruvien, Satin Shely et Satin Shely couronné. La close suivante avait été ajoutée aux standards des variétés ci-dessus citées :

« Une sous-classe dite à « poils coupés » est acceptée. Le jugement se fait en suivant la description

standardique de la race, à l'exception de la cape et de la traine qui reposent d'au moins quelques centimètres sur la table, de façon harmonieuse. Une importance particulière est donnée à la densité et à la texture de la fourrure, ainsi qu'à l'intensité des couleurs. Chez le Péruvien et Satin péruvien, la coupe n'altère en aucun cas l'expression de la frange et des favoris. Ces animaux ne concourent pas pour les Grands Prix et autres titres ».

L'expérimentation arrivant à sa fin en décembre prochain, un tour de table est fait afin de recueillir les avis des collègues et de définir la suite à donner à cette sous-classe.

Il est rapidement rappelé les exigences auxquelles doivent correspondre les sujets présentés et précisé que ces animaux sont très différents des cobayes dont les poils ont été « broutés » par des congénères ; ces derniers devant être sanctionnés. D'ailleurs un cobaye à poils coupés et broutés doit être éliminé.

Globalement il en ressort que le nombre d'animaux observés correspondant aux exigences de cette sous-classe n'a pas été suffisant pour permettre une validation ou un abandon de l'expérimentation.

- ➔ La commission décide donc de prolonger d'une année l'expérimentation et sollicitera le *Cavia Club France – poils longs* en vue d'une présentation lors de notre prochaine Nationale. En parallèle, un article de sensibilisation à la coupe des poils longs devra être rédigé par le club de race et soumis à la commission avant diffusion.

3- US teddy, Rex, Teddy Suisse : nouvelle rédaction des standards

Toujours dans sa réunion du 15/12/2018, la commission avait :

- accepté de scinder le standard du Rex/US teddy.
- opté pour une uniformisation des cartes de jugements de toutes les variétés rexoïdes à poils courts (Rex, Teddy Suisse et US teddy).

Samuel et Eddy ont travaillé, en collaboration avec des éleveurs, sur une nouvelle rédaction des trois standards. Les projets sont relus et ajustés avec les membres de la commission.

- ➔ les standards en annexes sont approuvés par la commission et entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

4- ET et ETB : reconnaissance des variétés dans la dilution bleue

Suite à reconnaissance de la variété bleue chez l'UPL en mars 2016; il est proposé d'admettre la dilution bleue chez :

- L'Ecaille de Tortue, dans les variétés suivantes : Bleu/rouge – Bleu/doré yeux noirs – Bleu/fauve – Bleu/ crème.
- L'Ecaille de Tortue et Blanc, dans les variétés suivantes : Bleu/rouge/blanc – Bleu/doré yeux noirs/blanc – Bleu/fauve/blanc – Bleu/ crème/blanc.

- ➔ Les membres de la commission valident cette proposition. Les variétés ci-dessus seront intégrées à la nomenclature dès cette saison.

5- Nomenclature : saison 2020/2021

La commission a souhaité travailler sur la rédaction d'une nomenclature complète et détaillée des variétés de cobayes reconnus en France. Ce long travail a notamment permis de supprimer les phénotypes virtuels liés à des incohérences génétiques et/ou phénotypiques parfois implicitement admises par l'utilisation abusive de la phrase « admis dans toutes les couleurs et robes définies chez le cobaye ».

Il est posé la question des variétés Feu et Ecaille de Tortue chez le Dalmatien et le Rouan. Après échanges les membres ont décidés que :

- Le dessin du Dalmatien et celui du Rouan permettant l'appréciation d'une majorité des marques spécifiques au modèle de coloration Feu, les variétés seront reconnues.
- Le dessin du dalmatien et celui du rouan ne permettant l'appréciation de la netteté des marques spécifiques au modèle de coloration Ecaille de Tortue, les variétés ne seront pas reconnues.

Il est par ailleurs rappelé que chez les cobayes Agoutis toutes les combinaisons de couleurs sont admises, y compris celles qui ne possèdent pas d'appellation spécifique. Les robes des cobayes Agoutis peuvent donc être composées de poils à pointes noires (bleues, ardoise, lilas, havane ou beiges) et de zones intermédiaires rouges (dorées, fauve, safran, crème ou blanches).

La commission aura à réfléchir prochainement sur de nouvelles dénominations des variétés Agoutis, permettant

plus de clarté et évitant les appellations parfois fantaisistes. En Allemagne, par exemple, ce sont les couleurs des différentes zones des poils qui permettent la dénomination de la variété (ex : l'agouti saumon = agouti lilas/doré, l'agouti orange = agouti havane/doré).

6- Questions/points diverses :

a) Excroissance cornée

André constate que l'on rencontre de plus en plus souvent d'animaux présentant une excroissance cornée sous les pattes antérieures. Il est rappelé qu'il s'agit d'un défaut qui apparaît généralement avec l'âge et qu'il doit être sanctionné – s'il est nettement exprimé – par le retrait d'un demi-point dans la rubrique « Présentation et soins ».

b) Evolution des cartes de jugement

Pour une meilleure lisibilité, André propose que certaines cartes des jugements évoluent :

- Par l'ajout de « + couronne pour les Shelties couronnés » à la position 5 de la carte des Shelties, Shelties couronnés, Péruviens.
- Par l'ajout de « + couronne pour les Texels couronnés » à la position 5 des Texels, texels couronnés, Alpagas.
- Par l'ajout de « dont tête, yeux et oreilles » à la position 1 des Satins Shelties, Satins Péruviens.
- Par l'ajout de « + couronne pour les Satins shelties couronnés » à la position 5 des Satins shelties, Satins Péruviens.
- Par l'ajout de « dont tête, yeux, oreilles » à la position 1 des Abyssiniens.

➔ Ces propositions sont acceptées et seront reprises lors de la prochaine rédaction de standard et/ou édition de cartes de jugement.

Plus aucune question n'étant soulevée, le président clôture la séance à 20:45.

Le 25 août 2020,

Le président
Samuel BOUCHER

Le secrétaire
Eddy MAYEUR

Standard officiel du REX

Établi puis approuvé par la commission des standards le 25 août 2020 et mis en application au 1^{er} septembre 2021.

1- **Aspect général (tête, yeux et oreilles inclus) (20 pts) :**

Le corps est court et trapu. Les épaules sont larges et portées hautes. La poitrine est également large et profonde. Les côtes sont bien arquées. La ligne du dos partant de la nuque s'incline légèrement vers l'arrière pour se terminer par une croupe ronde et pleine. La musculature est ferme et bien répartie sur tout le corps. Le cou est court et puissant et forme avec les épaules un garrot massif et proéminent dit « cou de taureau » ou « cou de bison ». La queue est atrophiée et ne doit pas apparaître visuellement. On peut sentir sur certains sujets, à la palpation, quelques vertèbres terminales. Les pattes sont courtes et tenues bien droites, elles portent quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs. La plante des pieds est glabre. Le chanfrein est fortement busqué. Le nez est large et court. Le profil de la tête, par ailleurs de bonne largeur, est harmonieusement arrondi du bout du nez au crâne. Les joues sont bien développées. Les yeux sont grands, ronds, relativement saillants et vifs. Les oreilles implantées horizontalement de chaque côté de la tête sont portées tombantes. Elles sont légèrement duveteuses et de texture fine. Leur forme est poétiquement dite en « pétale de rose ». Elles sont aplaties et ne doivent pas avoir de replis non déformable lorsqu'on les presse légèrement entre le pouce et l'index.

2- **Masse (10 pts) :**

un sujet de moins de 700 g. est disqualifié.
un sujet pesant entre 700 et 800 g. obtient 8 points
un sujet pesant entre 800 et 900 g. obtient 9 points
un sujet de plus de 900 g. obtient 10 points

3- **Fourrure : caractéristique (20 pts) :**

La fourrure est composée de poils durs, ondulés et dressés sur l'ensemble du corps (ventre et vibrisses comprises). Cette fourrure caractéristique résulte de l'expression du gène rexoïde noté « re », présent sur le locus « Re ».

4- **Fourrure : densité et texture (15 pts) :**

La fourrure est grossière, rude et très dense. Elle doit offrir une bonne résistance qui s'apprécie à l'aide de la paume de la main, puis en caressant l'animal à rebrousse poils. La texture est perçue en froissant une touffe de poils entre le pouce et les autres doigts. Les meilleurs sujets ont généralement la pointe des poils recourbée, les intriquant ainsi les uns aux autres et accentuant la sensation de rudesse. La fourrure des jeunes est plus souple et ondulée.

5- **Fourrure : longueur et homogénéité (15 pts) :**

La longueur idéale de la fourrure se situe entre 13 et 18 mm. Elle se mesure à l'aide d'un chablon sur la tête, le cou et la croupe. C'est la moyenne des trois mesures qui détermine la longueur de la fourrure. Les poils sont uniformément dressés sur tout le corps, tête comprise, ce qui confère à l'animal l'aspect visuel d'une peluche. L'homogénéité d'ensemble primant sur tout autre caractère. A noter que le dos peut cependant apparaître légèrement ensellé du fait de la position des poils, ce qui n'est pas une faute.

6- **Couleur (15 pts) :**

Toutes les couleurs et dessins sont admis, même s'ils ne sont pas définis par ailleurs dans les autres standards. Pour deux cobayes de même qualité, on préférera cependant un animal à la robe définie par ailleurs (cf. règles de notation des races où toutes les couleurs et dessins sont admis, même non définis). La couleur et/ou dessin du manteau, des yeux, des ongles et des oreilles est conforme aux descriptions standardiques des variétés à poils courts.

7- **Soins et présentations (5 pts) :**

Conformément aux prescriptions générales.

Défauts légers : Défauts légers valables pour toutes les races et défauts légers spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Poils un peu affaissés sur le corps, léger manque de rudesse, de densité, fourrure un peu fine ou à tendance satinée, fourrure un peu longue, un peu molle ou manquant un peu d'homogénéité (tenue)

Défauts éliminatoires : Défauts graves valables pour toutes les races et défauts graves spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Présence de rosette ou couronne, présence de crans, fourrure satin, poils non dressés ou aplatés par endroits, fourrure trop longue, variété à poils souples ou durs mal définissable (poil mi dur ou trop mou), manque total d'homogénéité

Standard officiel de l'US Teddy

Etabli puis approuvé par la commission des standards le 25 août 2020 et mis en application au 1^{er} septembre 2021.

1- **Aspect général (tête, yeux et oreilles inclus) (20 pts) :**

Le corps est court et trapu. Les épaules sont larges et portées hautes. La poitrine est également large et profonde. Les côtes sont bien arquées. La ligne du dos partant de la nuque s'incline légèrement vers l'arrière pour se terminer par une croupe ronde et pleine. La musculature est ferme et bien répartie sur tout le corps. Le cou est court et puissant et forme avec les épaules un garrot massif et proéminent dit « cou de taureau » ou « cou de bison ». La queue est atrophiée et ne doit pas apparaître visuellement. On peut sentir sur certains sujets, à la palpation, quelques vertèbres terminales. Les pattes sont courtes et tenues bien droites, elles portent quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs. La plante des pieds est glabre.

Le chanfrein est fortement busqué. Le nez est large et court. Le profil de la tête, par ailleurs de bonne largeur, est harmonieusement arrondi du bout du nez au crâne. Les joues sont bien développées. Les yeux sont grands, ronds, relativement saillants et vifs. Les oreilles implantées horizontalement de chaque côté de la tête sont portées tombantes. Elles sont légèrement duveteuses et de texture fine. Leur forme est poétiquement dite en « pétale de rose ». Elles sont aplaties et ne doivent pas avoir de replis non déformable lorsqu'on les presse légèrement entre le pouce et l'index.

2- **Masse (10 pts) :**

un sujet de moins de 700 g. est disqualifié.

un sujet pesant entre 700 et 800 g. obtient 8 points

un sujet pesant entre 800 et 900 g. obtient 9 points

un sujet de plus de 900 g. obtient 10 points

3- **Fourrure : caractéristique (20 pts) :**

La fourrure est composée de poils durs, ondulés et dressés sur l'ensemble du corps. Les poils du ventre et les vibrisses sont un peu moins ondulés. Cette fourrure caractéristique résulte de l'expression du gène rexoïde noté « t », présent sur le locus « T ».

4- **Fourrure : densité et texture (15 pts) :**

La fourrure est grossière, relativement douce et très dense. Elle doit offrir une bonne résistance qui s'apprécie à l'aide de la paume de la main, puis en caressant l'animal à rebrousse poils. La texture est perçue en froissant une touffe de poils entre le pouce et les autres doigts. Les jeunes ont généralement les poils du ventre légèrement frisés, ce qui s'atténue avec l'âge.

5- **Fourrure : longueur et homogénéité (15 pts) :**

La longueur idéale de la fourrure se situe entre 13 et 18 mm. Elle se mesure à l'aide d'un chablon sur la tête, le cou et la croupe. C'est la moyenne des trois mesures qui détermine la longueur de la fourrure. Les poils sont uniformément dressés sur tout le corps, tête comprise, ce qui confère à l'animal l'aspect visuel d'une peluche. L'homogénéité d'ensemble primant sur tout autre caractère. A noter que le dos peut cependant apparaître légèrement ensellé du fait de la position des poils, ce qui n'est pas une faute.

6- **Couleur (15 pts) :**

Toutes les couleurs et dessins sont admis, même s'ils ne sont pas définis par ailleurs dans les autres standards. Pour deux cobayes de même qualité, on préférera cependant un animal à la robe définie par ailleurs (cf. règles de notation des races où toutes les couleurs et dessins sont admis, même non définis). La couleur et/ou dessin du manteau, des yeux, des ongles et des oreilles est conforme aux descriptions standardiques des variétés à poils courts.

7- **Soins et présentations (5 pts) :**

Conformément aux prescriptions générales.

Défauts légers : Défauts légers valables pour toutes les races et défauts légers spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Poils un peu affaissés sur le corps, léger manque de densité, fourrure un peu fine ou à tendance satinée, fourrure un peu longue, un peu molle ou manquant un peu d'homogénéité (tenue).

Défauts éliminatoires : Défauts graves valables pour toutes les races et défauts graves spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Présence de rosette ou couronne, présence de crans, fourrure satin, poils non dressés ou aplatés par endroits, fourrure trop longue, variété à poils souples ou durs mal définissable (poil mi dur ou trop mou), manque total d'homogénéité.

Standard officiel du TEDDY SUISSE

*Etabli puis approuvé par la commission des standards le 25 août 2020 et
mis en application au 1^{er} septembre 2021.*

1- Aspect général (tête, yeux et oreilles inclus) (20 pts) :

Le corps est court et trapu. Les épaules sont larges et portées hautes. La poitrine est également large et profonde. Les côtes sont bien arquées. La ligne du dos partant de la nuque s'incline légèrement vers l'arrière pour se terminer par une croupe ronde et pleine. La musculature est ferme et bien répartie sur tout le corps. Le cou est court et puissant et forme avec les épaules un garrot massif et proéminent dit « cou de taureau » ou « cou de bison ». La queue est atrophiée et ne doit pas apparaître visuellement. On peut sentir sur certains sujets, à la palpation, quelques vertèbres terminales. Les pattes sont courtes et tenues bien droites, elles portent quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs. La plante des pieds est glabre.

Le chanfrein est fortement busqué. Le nez est large et court. Le profil de la tête, par ailleurs de bonne largeur, est harmonieusement arrondi du bout du nez au crâne. Les joues sont bien développées. Les yeux sont grands, ronds, relativement saillants et vifs. Les oreilles implantées horizontalement de chaque côté de la tête sont portées tombantes. Elles sont légèrement duveteuses et de texture fine. Leur forme est poétiquement dite en « pétale de rose ». Elles sont aplaties et ne doivent pas avoir de replis non déformable lorsqu'on les presse légèrement entre le pouce et l'index.

2- Masse (10 pts) :

un sujet de moins de 700 g. est disqualifié.

un sujet pesant entre 700 et 800 g. obtient 8 points

un sujet pesant entre 800 et 900 g. obtient 9 points

un sujet de plus de 900 g. obtient 10 points

3- Fourrure : caractéristique (20 pts) :

La fourrure est composée de poils mi-longs, ondulés et dressés sur l'ensemble du corps (ventre et vibrisses comprises). C'est ce caractère dressé qui prime sur tout autre caractère. Cette fourrure caractéristique résulte de la combinaison du gène rexoïde noté « t » et du gène codant pour le poil long noté « l ».

4- Fourrure : densité et texture (15 pts) :

La fourrure est épaisse et très dense. Elle doit offrir une bonne élasticité. Le ventre des petits a généralement les poils bouclés, ce qui peut disparaître à l'âge adulte.

5- Fourrure : longueur et homogénéité (15 pts) :

La longueur idéale de la fourrure se situe entre 5 et 6 cm. Elle se mesure à l'aide d'un chablon sur la tête, le cou et la croupe. C'est la moyenne des trois mesures qui détermine la longueur de la fourrure. La tête a les poils courts, s'allongeant graduellement à partir des joues et vers la croupe où ils sont plus longs. L'ensemble doit être le plus homogène et harmonieux possible.

6- Couleur (15 pts) :

Toutes les couleurs et dessins sont admis, même s'ils ne sont pas définis par ailleurs dans les autres standards. Pour deux cobayes de même qualité, on préférera cependant un animal à la robe définie par ailleurs (cf. règles de notation des races où toutes les couleurs et dessins sont admis, même non définis). La couleur et/ou dessin du manteau, des yeux, des ongles et des oreilles est conforme aux descriptions standardiques des variétés à poils courts.

7- Soins et présentations (5 pts) :

Conformément aux prescriptions générales.

Défauts légers : Défauts légers valables pour toutes les races et défauts légers spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Poils un peu affaîssés sur le corps, léger manque de densité, fourrure un peu fine ou à tendance satinée, fourrure un peu longue ou un peu courte, fourrure un peu molle ou manquant un peu d'homogénéité (tenue), poils manquant un peu d'élasticité.

Défauts éliminatoires : Défauts graves valables pour toutes les races et défauts graves spécifiques à la couleur, auxquels s'ajoutent :

Présence de rosette ou couronne, présence de crans, fourrure satin, poils non dressés ou aplatis par endroits, poils sans élasticité, fourrure trop courte (inférieure à 3cm) ou trop longue (supérieure à 7cm), manque total d'homogénéité ou de densité, poils satinés.



Fédération française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

Commission des standards cobayes

Composition

Président : Samuel BOUCHER (collège juge).

Secrétaire : Eddy MAYEUR (collège juge).

Membres : Henri BUISSON (collège juge), André ESPEROU (collège juge), Thierry MOUREY (collège juge), Ezéchiel SOIA (collège juge), Patrice MORGALLET (collège éleveur).

Nomenclature officielle des variétés de cobayes reconnus en France pour la saison 2020/2021 - application au 1er septembre 2020

Catégorie	Classes
Poils courts	<p>1- <u>Unicolores à Poils Lisses :</u> Blanc aux yeux roses - Blanc aux yeux noirs - Blanc aux yeux foncés - Blanc aux yeux bleus – Noir – Bleu – Ardoise – Lilas – Havane – Beige – Rouge - Doré aux yeux noirs - Doré aux yeux roses – Fauve – Safran – Crème.</p>
	<p>2- <u>Agoutis :</u> Doré – Havane – Gris – Crème – Saumon – Argenté- Cannelle – autres agoutis (sans dénomination spécifique) - Solid doré - Solid havane - Solid gris – Solid crème - Solid saumon - Solid argenté - Solid cannelle – autres agoutis solids (sans dénomination spécifique).</p>
	<p>3- <u>Feux / Colorés et crème / Colorés et blanc</u> Feu Noir - Feu Bleu – Feu Ardoise – Feu Lilas – Feu Havane – Feu Beige – Noir et crème – Bleu et crème – Ardoise et crème – Lilas et crème – Havane et crème – Beige et crème – Noir et blanc – Bleu et blanc – Ardoise et blanc – Lilas et blanc – Havane et blanc – Beige et blanc</p>
	<p>4- <u>A dessins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arlequin : Rouge/noir - Bringé : Rouge/noir - Dalmatien : Unicolores (excepté les blancs) - Agoutis – Feux - Colorés et crème - Colorés et blanc – Bringé. - Ecaille de Tortue : Noir/rouge – Noir/doré yeux noirs – Noir/fauve – Noir/crème – Bleu/rouge – Bleu/doré yeux noirs – Bleu/fauve – Bleu/crème - Ardoise/rouge – Ardoise/doré yeux noirs – Ardoise/fauve – Ardoise crème – Lilas/doré yeux roses – Lilas/safran – Havane/doré yeux noirs – Havane/fauve – Havane/crème – Beige/doré yeux roses – Beige/safran – Agouti/rouge – Agouti/doré yeux noirs – Agouti/doré yeux roses – Agouti/fauve – Agouti/safran – Agouti/crème. - Ecaille de Tortue et Blanc : Noir/rouge/blanc – Noir/doré yeux noirs/blanc – Noir/fauve/blanc – Noir/crème/blanc – Bleu/rouge/blanc – Bleu/doré yeux noirs/blanc – Bleu/fauve/blanc – Bleu/crème/blanc - Ardoise/rouge/blanc – Ardoise/doré yeux noirs/blanc – Ardoise/fauve/blanc – Ardoise crème/blanc – Lilas/doré yeux roses/blanc – Lilas/safran/blanc – Havane/doré yeux noirs/blanc – Havane/fauve/blanc – Havane/crème/blanc – Beige/doré yeux roses/blanc – Beige/safran/blanc – Agouti/rouge/blanc – Agouti/doré yeux noirs/blanc – Agouti/doré yeux roses/blanc – Agouti/fauve/blanc – Agouti/safran/blanc –

	<p>Agouti/crème/blanc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Himalayen : à marques noires – à marques havane. - Californien : Rouge à marques noires - Doré yeux noirs à marques noires – Doré yeux noirs à marques havane – Fauve à marques noires – Fauve à marques havane - Crème à marques noires – Crème à marques havane - Blanc yeux noirs à marques noires – Blanc yeux foncés à marques havane – Blanc yeux bleus à marques noires – Blanc yeux foncés à marques havane. - Hollandais : Unicolores (excepté les blancs) - Agoutis – Feux - Colorés et crème - Colorés et blanc – Arlequin – Bringé - Ecaille de Tortue. - Rouan : Unicolores (excepté les blancs) - Agoutis – Feux - Colorés et crème - Colorés et blanc – Bringé – Californiens.
	<p>5- Couronnés non satinés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couronné anglais : Toutes couleurs et dessins reconnus chez les poils courts. - Couronné américain : Toutes couleurs et dessins reconnus chez les poils courts (excepté les UPL blancs, Dalmatiens, Himalayens, Californiens blancs, Ecaille de Tortue et Blanc et Hollandais).
Poils durs ou dressés	<p>6- <u>Abyssiniens</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis.</p>
	<p>7- <u>Rex / US teddies</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis.</p>
	<p>8- <u>Teddies Suisse</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis.</p>
Poils longs	<p>9- <u>Shelties, Shelties couronnés, Péruviens</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis. Une sous-classe dite à poils coupés existe.</p>
	<p>10- <u>Texels, Texels couronnés, Alpagas</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis.</p>
	<p>11- <u>Lunkarya</u> Toutes couleurs et dessins admis, même non définis.</p>
Poils satinés	<p>12- <u>Satins</u> : Toutes couleurs et dessins reconnus chez les poils courts.</p>
	<p>13- <u>Satins couronnés</u> : Toutes couleurs et dessins reconnus chez les poils courts.</p>
	<p>14- <u>Satins shelties, Satins péruviens</u> : Toutes couleurs et dessins admis, même non définis. Une sous-classe dite à poils coupés existe.</p>

A noter que toutes autres variétés ne figurant pas sur la présente nomenclature ne peuvent être jugées en France.

Race/variété en cours d'homologation : Skinny (3^{ème} année)

Procédure d'homologation

La procédure d'homologation d'une nouvelle race/variété est la suivante :

- Présentation par un groupe d'éleveurs d'un projet de standard soumis au Président de la Commission des standards.
- Présentation durant 3 années consécutives d'au moins 8 sujets (4 mâles, 4 femelles si possible) dans une exposition fixée par la commission et proposée au groupe. La race/variété est alors dite « en cours d'homologation ». Une évaluation sera faite par les experts désignés au sein de la commission pour vérifier l'adéquation entre le projet de standard fourni et les animaux présentés. Après concertation, des précisions pourront être apportées au projet initial par la commission.

- A chaque présentation, la commission des standards établira un rapport qui sera transmis aux éleveurs présentant les sujets pour homologation puis archivé.
- La troisième année, la commission rendra son verdict et la nouvelle race/variété pourra éventuellement être homologuée et le standard publié comme standard officiel.

Quelques rappels :

Jugement des races où toutes les couleurs et dessins sont admis, même non définis :

- Un sujet qui ne possède pas de couleur et/ou dessin définis dans le recueil des standards ne peut pas avoir plus de 13,5/15 points à la position « Couleur ». Il peut cependant atteindre 96 points si ses autres qualités le permettent.
- Un sujet qui possède une couleur et/ou un dessin définis doit, s'il est conforme en couleur avec un défaut léger, avoir le pointage de 14/15 au minimum. Toute note inférieure devant être justifiée sur la carte.
- Un sujet possédant une couleur et/ou dessin définis et sans aucun défaut léger de couleur ou dessin pourra obtenir 14,5/15 points.

Jugement des cobayes à poils longs :

Dans sa réunion du 15 décembre 2018, la commission a décidé d'ouvrir les concours, pour une durée expérimentale de 2 ans, à une sous-classe dite « à poils coupés » pour les variétés suivantes : Shelty, Shelty couronné, Péruvien, Satin Shelty, Satin Shelty couronné, Satin péruvien. Celle-ci est définie comme suit :

« Une sous-classe dite à « poils coupés » est acceptée. Le jugement se fait en suivant la description standardique de la race, à l'exception de la cape et de la traine qui reposent d'au moins quelques centimètres sur la table, de façon harmonieuse. Une importance particulière est donnée à la densité et à la texture de la fourrure, ainsi qu'à l'intensité des couleurs. Chez le Péruvien et Satin péruvien, la coupe n'altère en aucun cas l'expression de la frange et des favoris. Ces animaux ne concourent pas pour les Grands Prix et autres titres ».

Règlement général des expositions - S.C.A.F-Confédération :

Article 8 : « Les organisateurs d'expositions doivent utiliser le modèle de carte de jugement homologué par chaque corps technique ».

Article 12 : « Le jury d'une exposition ne peut être composé que de juges officiels membres de leur ANJ (Association Nationale de Juges) ou, s'ils sont étrangers, agréés dans leur pays. Un jury ne peut être composé au maximum que de 30 % de collègues juges étrangers par espèce. Les juges doivent avoir l'assurance que l'exposition à laquelle ils participent a obtenu le patronage de la SCAF ». « Au cours d'une séance, un juge ne peut juger plus de [...] 70 sujets pour les lapins et cobayes (50 à 60 dans les championnats). Ces chiffres sont des limites à ne pas dépasser ».

Règlement des manifestations patronnées par F.A.E.C. :

Article II.2 : « Les dimensions des cages doivent être adaptées au bien être des cobayes. La taille des mailles des grillages des cages doit être au minimum de 2cm/2cm. Des plaques peuvent être insérées dans les cages afin de former un demi-cercle. Elles sont très utiles pour éviter aux animaux de se voir, de se mordre à travers les cages ou de s'accrocher la pastille avec les barreaux de la cage. »

Article II.3 : « La litière, en quantité suffisante (3 cm d'épaisseur), devra être composée de copeau de bois dépoussiérés et de menue paille bien sèche et non poussiéreuse. Il faudra privilégier la paille pour les sujets à poils longs. »

Article III.3 : « Tous les sujets concourant devront être identifiés correctement par l'exposant conformément aux directives de la F.A.E.C. et pesés par l'équipe organisatrice de la manifestation [...] Pour les éleveurs étrangers, l'identification en vigueur dans leur pays sera acceptée. Le juge devra connaître en ce cas la provenance des animaux avant le jugement. Si ce n'est pas le cas, la règle veut qu'il disqualifie le sujet mal identifié.»

Article III.5 : « Les cobayes sont jugés aux points par un Juge officiel reconnu par la F.A.E.C., figurant sur ses listes et titulaire du diplôme de spécialisation - pour plus de 20 cobayes - ou d'habilitation - pour moins de 20 cobayes - en caviaculture (diplômé de l'A.N.J.C.C.). ».